

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 5 août 1943.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,

Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{mes} Dartige du Fournet et Dupuy; M^{les} Delbos et Veyssier; MM. Aubisse, Ch. Aublant, Berthelot, de Bovée, Corneille, Ducongé, Elissèche, Granger, Lacape, le D^r Lafon, André Laval, J.-P. Laurent, J. Maubourguet, Petit, Rives, le chanoine J. Roux.

Sont excusés : MM. Champarnaud et Sudeix.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Président donne lecture des lettres de remerciements de MM. LACOMBE et LUXEMBOURG, récemment élus membres de notre Société. Il adresse ses félicitations à M. DUCONGÉ, nommé conseiller municipal de Périgueux. En quelques mots émus, il évoque le souvenir de notre confrère, M. Jean CLÉDAT, l'un des meilleurs égyptologues de notre temps, qui vient de mourir.

Dans la dernière livraison du *Bulletin préhistorique*, M. le Président relève une note du D^r Cheynier sur « les retouchoirs en silex récoltés à Badegoule ».

A propos du D^r Cheynier, il communique ensuite à l'assemblée une lettre qu'il a reçue de M. Denis PEYRONY; en voici le texte :

Monsieur le Président,

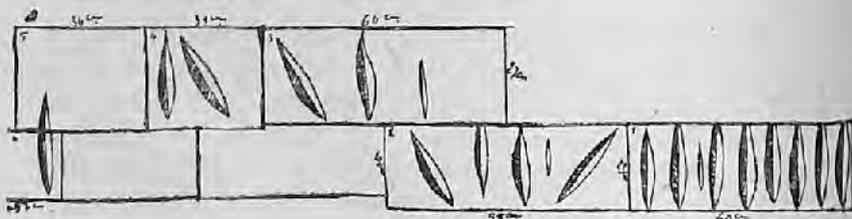
En avril dernier, M. Cheynier m'a envoyé la petite note ci-jointe en me demandant mon avis et s'il ne serait pas bon d'attirer l'attention de nos confrères sur ces rainures constatées, non seulement sur le mur de Villac, mais sur des contreforts de l'abside de l'église de Cublac (Corrèze) et près du portail d'entrée de l'église d'Estivals (Corrèze).

Pour moi, ces rainures ne sont nullement préhistoriques. Je n'en veux, pour le prouver, que celle qui empiète, dans le croquis du D^r Cheynier, sur les dalles 5 et 6. Si les pièces de ce mur provenaient du débitage d'un polissoir néolithique, il me paraîtrait difficile de croire qu'un ouvrier du pays arrivât à faire un raccord aussi parfait. Des incisions identiques se trouvant sur les parties extérieures des églises de Cublac et d'Estivals, construites aussi en grès, ne sont pas plus anciennes que ces églises.

M. le D^r Cheynier me dit de vous envoyer sa note pour être communiquée à la Société historique et archéologique, afin que quelques confrères nous tirent d'embarras.

Voici donc la note du D^r CHEYNIER :

Un mur à l'est d'une vieille maison, maintenant grange, appartenant à M. Auguste Faucher, présente cette série de raies. Le grès rouge dur affleure dans ce village. Les bâtiments, ici et tout alentour, sont construits en moellons de ce matériau.



Une série de raies de polissoir en grès meulier fin, dur et rose, à Sourgnac, commune de Villac, canton de Terrasson (Dordogne).

Au centre du mur, leur épaisseur est réduite, car c'est l'emplacement de l'ancien âtre. Ces pierres rectangulaires incisées sont au

nombre de 7, situées entre 1 mètre et 1^m50 au-dessus du sol. La figure reproduit succinctement le dessin fait au crayon sur les genoux.

La pierre 1, de 0^m60 sur 0^m23, porte 9 raies, à peu près verticales et parallèles, d'à peu près toute la hauteur de la pierre, mais coupées en haut. Cependant plusieurs mordent sur la pierre supérieure, légèrement. Leur profondeur va de 0^m015 à 0^m06.

La pierre 2, de 0^m58 sur 0^m23, porte cinq raies, dont deux obliques et une petite.

La pierre 3, de 0^m64 sur 0^m27, en porte trois, dont une oblique et une petite.

La pierre 4, de 0^m31 sur 0^m27, en a deux, dont une oblique.

Les pierres 5 et 6 n'en ont qu'une à elles deux. Cette raie à cheval sur deux quartiers pose un problème. Je trouve trois hypothèses :

1^o Les maçons ont trouvé beau de raccorder les deux raies après les avoir coupées dans le débitage du polissoir;

2^o Les raies du polissoir ont servi à polir (quoi ?) dans une époque plus ou moins récente, dans leur position actuelle;

3^o Le mur a été construit à l'époque de la pierre polie, qui a continué très tard (Gaulois).

La 7^e pierre n'est pas dessinée; elle ne porte qu'une petite raie. Aucune pierre polie n'a été trouvée dans le voisinage, que je sache. Quoi qu'il en soit de l'origine de ces raies faites pour polir, qu'elles soient néolithiques ou plus récentes, qu'elles aient servi à polir des haches ou d'autres pierres (pierres à aiguiser les faux), nous en avons remarqué ailleurs. Citons, par exemple, celles que l'on peut voir dans des moellons des contreforts de l'abside de l'église de Cublac (Corrèze) et près d'un portail d'entrée de l'église d'Estivals (Corrèze).

Notre vénéré vice-président, M. le comte de SAINT-SAUD, pour prouver que, malgré son éloignement forcé, il ne nous oublie pas, nous envoie une importante liste d'hommages rendus aux xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, à l'archevêque de Bordeaux en tant que seigneur de Belvès et de Bigaroque. Cette liste, qui comprend une centaine de noms, est extraite d'un manuscrit récemment acquis par les Archives départementales de la Gironde.

M. de Saint-Saud a également chargé le Secrétaire général d'offrir en son nom à la Société une copie imprimée du Contrat de mariage entre Jacques-Gabriel de Rastignac et dame

Marianne de Narbonne, et de communiquer à l'assemblée d'importantes additions à son ouvrage sur les *Magistrats du Périgord*.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Georges Rocal.

Veillez transmettre à la Société mes remerciements pour l'attribution du prix Testut 1943 dont elle m'honore.

Et notre distingué confrère d'ajouter, avec une pointe d'humour :

Cette distinction vaudra à mon *Brumaire* de décider quelques hésitants, puisque le grand public se laisse entraîner par les décisions des cénacles.

Communication est ensuite faite d'une lettre de M. Franck DELAGE, président du Centre d'Etudes régionalistes de Limoges, concernant le projet d'un Congrès des Sociétés Savantes de la région administrative dont Limoges est actuellement le chef-lieu. Des notices sont distribuées à ceux de nos confrères qu'intéresse ce congrès.

Le Secrétaire général présente enfin une étude de M. Annet DUBUT intitulée : « Un aperçu de la vie économique dans le Ribéracois sous la Convention ».

« C'est, déclare notre érudit confrère, un résumé de tout ce que j'ai publié sur la question ». Ce « résumé » sera précieux aux lecteurs de notre Bulletin.

Le Dr LAFON commente une gravure sur acier, qui porte en anglais, français et allemand, le titre suivant : « Périgueux sur l'Isle, Pyrénées ». La gravure, des environs de 1845, est heureusement plus fidèle que la légende.

M. Charles AUBLANT lit une lettre écrite par Bugeaud au sujet de la bataille de l'Isly.

M. CORNEILLE entretient l'assemblée du projet qu'il a formé, avec M. Sudeix, de publier quelques registres de la « Jurade » de Périgueux (xviii^e siècle) conservés dans la série B des Archives Municipales.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Lucien LAMY, 23 avenue de Paris, Périgueux, présenté par MM. les abbés Cypièrre et Sigala;

M. Henri ANSTETT, garde domanial des Eaux et Forêts, Villefranche-du-Périgord, présenté par MM. Ch. Aublant et H. Corneille.

La séance est levée à 15 heures 30.

Le Secrétaire-général,
J. MAUBOURGUET.

Le Président :
Chanoine J. Roux.

Séance du jeudi 2 septembre 1943.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX

Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, 18 rue du Plantier.

Sont présents : M^{lles} Bourgoïn, Delbos, Marton; MM. Aubisse, de Bovée, Champarnaud, Jouanel, J.-P. Laurent, André Laval, Lescure, J. Maubourguet, Petit, Rives, le comte de Roton, le chanoine J. Roux, Sudeix.

Sont excusés : M^{me} Dartige du Fournet, M. le D^r Lafon.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

En adressant à la Société ses remerciements pour sa récente élection, le D^r LACOMBE offre à notre bibliothèque un exemplaire de l'histoire d'*Issoudun, des Origines à 1850*, par Romain Guignard, 2^e édition, Issoudun, 1943, in-octavo de 173 p.

M. le chanoine Roux a pu se procurer les 94 photographies de l'église de la Cité prises par les deux architectes des Monuments historiques chargés de préparer la maquette de notre ancienne cathédrale. Deux de ces photographies semblent prouver qu'à la place de la grande coupole il y eût primitivement une abside. En effet, au-dessus du grand arc qui sépare les deux travées, près du claveau, on voit des dalles plates dont on s'expliquerait mal la présence si elles n'avaient fait partie de la couverture d'une abside.

Par ailleurs, M. le chanoine Roux croit avoir trouvé la preuve que la plus ancienne coupole de la Cité est postérieure à l'église à coupoles de Saint-Front. Les raisons qu'il en donne seront exposées dans le Bulletin,

Le Secrétaire général transmet des communications de MM. Joseph Durieux, Prévôt-Leygonie et Sudeix.

M. Joseph DURIEUX nous envoie une étude sur « le clergé réfractaire de la Dordogne en 1794, pages de martyrologe ecclésiastique à Périgueux, Bordeaux, Rochefort, Paris ». Il a voulu démêler une histoire quelque peu embrouillée et rajeunir un sujet assez confus.

Le lieutenant-colonel PRÉVÔT-LEYGONIE joint à sa communication une lettre dont voici la teneur :

« Ayant lu avec intérêt votre article sur le vignoble périgourdin dans la première moitié du XVIII^e siècle, je me décide à vous envoyer la copie de deux documents manuscrits que j'ai découverts dans un vieux livre de ma bibliothèque de Leygonie. Il s'agit de brouillons de deux placets, rédigés probablement par le possesseur du livre pour le compte de la municipalité de Bergerac, et qui jettent un jour intéressant sur les vicissitudes subies par le vignoble bergeracois dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'un des placets est adressé à Necker, l'autre à l'intendant Dupré de Saint-Maur. Il serait intéressant de savoir s'ils ont été effectivement envoyés à leurs destinataires, ce qui pourrait être éclairci par les Archives de Bergerac. »

M. SUDEIX apporte sa contribution à l'étude des cluseaux périgourdins.

M. J. MAUBOURGUET donne quelques indications sur la série de conférences qu'il a faites, à la Faculté des Lettres de Bordeaux, durant l'année universitaire 1942-1943, sur *Le Périgord artistique et monumental*.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Gilbert BAIYÉ, facteur-receveur des P.T.T., à Celles, présenté par MM. Ch. Aublant et Dujarric-Descombes;

M. Jean BITARD, libraire, 2 cours Montaigne, Périgueux, présenté par M^{lle} Delbos et M. Lassaing.

La séance est levée à 15 heures.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux,

MONUMENTS MÉGALITHIQUES ET CLUSEAUX DE LA RÉGION DE PAUSSAC

Notes préliminaires

Dès mon enfance, j'ai eu le goût particulier de visiter les monuments mégalithiques, les cluseaux et les curiosités naturelles du pays qui m'a vu naître. Paussac est une commune retirée du Ribéracois, canton de Montagnier, et avoisinant Marcuil, Champagnac-de-Bélaïr et Brantôme. La vieille route romaine de Vésonne à Saintes passe au sud de la commune. Après avoir traversé la Dronne au pont d'Ambon, elle suit la rive droite de l'Euche et se dirige sur Maroite, Narbonne, Le Chapdeuil, Latourblanche.

Au cours de mes vacances, j'ai parcouru bien des fois cette région, et, depuis que je réside à Montagnier, j'ai pu, à certains jours, me livrer à des études détaillées en attendant des recherches plus scientifiques. Dans ce coin du Périgord, on ne se lasse pas de voir les curiosités naturelles et les lointains vestiges de nos ancêtres. L'étude est parfois difficile. Il ne faut pas craindre de suivre des sentiers au milieu de broussailles de toute espèce. Ne demandez pas à l'habitant de vous donner des indications précises. Il ne visite qu'accidentellement ces monuments antiques et n'y prête attention que si les étrangers ont l'air de s'y intéresser. Aussi, le plus souvent est-on réduit à faire des recherches soi-même dans des déserts où l'on ne rencontre personne, et la difficulté est d'autant plus grande que les cluseaux sont cachés par des taillis, des ronces et des buissons. Pour certains, creusés à la cime des falaises calcaires, il faut être doué d'une grande agilité ou se servir de véritable échelle. Ces demeures artificielles ne sont pas rares dans le Ribéracois, mais nulle part elles ne sont aussi nombreuses et si rapprochées que dans la région de Paussac, où le sous-sol, en pierre tendre et consistante, se prête au creusement de ces chambres monolithes.

Après les avoir souvent visitées, j'ai entrepris de les signaler méthodiquement. Les chercheurs et les touristes pourront les voir à leur tour. Il y en a pour tous les goûts. Les personnes qui se livrent au sport sauront gravir les endroits escarpés, et tous, revêtus d'habits appropriés, parcourront avec intérêt ces habitations creusées de main d'homme.

Le Bulletin archéologique a signalé quelques cluseaux de cette région, mais ils ont été vus rapidement, sommairement décrits par des visiteurs qui, n'étant pas sur place, ne pouvaient consacrer de longs mois à une étude détaillée et méthodique. Mon intention est d'en faire la monographie afin que, se transportant dans une région déterminée, on puisse visiter la plupart de ces cluseaux. Je dis la plupart, car, même avec des indications précises, on aura de la peine à les trouver tous, surtout en période d'été, quand la végétation est développée.

En cela, je ne fais que répondre au désir maintes fois exprimé par mes savants confrères. Adrien de Mortillet demandait à notre Société de faire la description des grottes naturelles et aménagées de notre pays. En 1901, le marquis de Fayolle, notre vénéré président, puis son fils en 1938, réclamaient une monographie et un travail d'ensemble sur les cluseaux de la Dordogne, M. le chanoine Roux et M. Barrière sont revenus à la charge, désirant même une carte archéologique régionale.

Mon étude portera sur deux branches :

1^o Les monuments mégalithiques de la commune de Paussac-Saint-Vivien;

2^o Les cluseaux de toute la région avoisinante. A l'occasion, je signalerai les curiosités naturelles et les silos.

I

Les monuments mégalithiques de Paussac-Saint-Vivien

Je suppose que l'excursionniste venant de Périgueux arrive à Saint-Vivien, section communale de Paussac.

Premier dolmen : Peyre-Levado. Il prend la route de cette localité. Après la deuxième montée, il voit à gauche, à 40 mètres de la route, dans un champ cultivé, l'un des plus beaux dolmens du Périgord. C'est PEYRE-LEVADO, ou Pierre-Levée. La table, longue de 3^m90, large de 3 mètres environ, est en grès, comportant de nombreuses assises. Son épaisseur varie de 0^m40 à 0^m60. La hauteur est de 1^m55. Cinq pierres, placées de champ, la supportent. Elles sont en calcaire, sauf une en grès. La plus grosse, qui sert de support, a 2 mètres de long, 1^m40 de côté et 0^m35 d'épaisseur. Elle débordé des deux tiers la grande table, ce qui indique ici une ancienne allée couverte détruite en partie. Tout à côté, gisant pêle-mêle, se trouvent neuf autres pierres de soutien, dont l'une de grande dimension. Le grès que l'on remarque ici ne paraît pas avoir été extrait dans les environs immédiats, mais on en rencontre dans le territoire de la commune. Ce dolmen est bien connu. Le Bulletin en a souvent parlé. Un support était tombé en 1876; en 1933, on trouva la table affaissée. Notre Société a dépensé deux mille francs pour la remettre sur ses bases, mais l'exécution est loin d'être parfaite. A signaler qu'une quinzaine de personnes debout peuvent s'y abriter et qu'au-dessus existe une petite cavité de 0^m32 sur 0^m18 de large.

Pierre-Levée, Peyre-Levado, n'est autre que le dolmen du Prézat ou de Saint-Vivien, ainsi appelé à cause des localités voisines. Mais si ce mégalithe est connu, on ignore généralement que la commune de Paussac possède en outre quatre autres dolmens en parfaite conservation et un sixième renversé ou reculé pour laisser passer une route.

Deuxième dolmen : Peyre d'Ermale. On se rend au bourg de Paussac. Après la première maison à gauche, prenez le vieux chemin direct de Saint-Just. A moins d'un kilomètre, après avoir monté, vous rencontrez un monument remarquable par sa masse et son genre de construction. C'est le dolmen de PEYRE-D'ERMALE.

Pour que ce monument ne soit pas dégradé, j'ai profité d'une occasion, en 1932, pour l'acheter avec le terrain qui l'entoure. Il se compose de deux pièces, La première a été

taillée dans le calcaire même adhérent au sol. Elle a approximativement la forme d'un tronc de cône, dont la base a 19 mètres de tour et la hauteur moyenne 1^m50. Des petits trous servent d'escabeau. Sur cette pierre durcie par le temps, se trouve une fontaine ressemblant à une cuvette, profonde de 0^m25, avec 0^m80 comme diamètre. L'eau n'y manque presque jamais et est recueillie à la moindre pluie par une rigole qui va en serpentant. Les parois sont rougeâtres. Cette teinte, due à un oxyde de fer, se rencontre souvent dans les vieilles constructions. Ce qui donne au monument le caractère de dolmen c'est une deuxième pierre, également en calcaire et rapportée au-dessus, côté Nord. Elle est plus ou moins brute, de forme triangulaire, et occupe la moitié de la surface de la base. Elle constitue un vrai rétable de 3^m50 sur 1^m90 de large et 1^m25 de haut. L'élévation totale du mégalithe est de 3 mètres environ. Le devant est tourné vers le ruisseau des Sandonies. Sur le côté nord de la base, un moderne a creusé une encognure rectangulaire pour s'abriter de la pluie. Un seul homme peut s'y blottir. Tout près, à l'Est, dans le sol il y a une autre fontaine artificielle avec rigole, mais elle est moins ancienne que la précédente et plus profonde.

Le sol environnant résonne sous les pieds. Je pense que cela est dû à la nature du calcaire, mais il ne serait pas impossible qu'il y eût là des chambres souterraines. Si les dolmens indiquent principalement l'endroit de sépultures celtiques, quelle merveilleuse découverte pourrait être conjecturée !

Le Trou de la Grotte. — Avant de continuer notre excursion, ne manquons pas de voir à 500 mètres de là une grotte naturelle en forme de four. C'est, d'après le langage populaire, le TROU DE LA GROTTÉ, repaire d'innombrables chauve-souris, dont les déjections sont exploitées en agriculture. Pour le trouver plus sûrement, à partir de Peyre-d'Ermale, suivez le vieux chemin de la vallée; arrivés à l'endroit le plus bas, remontez à droite par une petite gorge jusqu'au sommet. L'ouverture est constituée par une longue fente de 6 mètres et 0^m50 de largeur. On y descend par une tranchée,

A l'entrée, le sol n'est pas profond, mais il descend rapidement presque au niveau des prés, à plus de 60 mètres en diagonale. La voûte est immense, très élevée et porte des traces de cristallisation. Malgré les éboulis qu'il faut enjamber ou contourner, on peut visiter le gouffre de gauche à droite sans aucun danger. Une lumière puissante est fort utile, surtout les journées sans soleil. Tout à fait au fond de la grotte, on remarque des failles où l'on peut pénétrer. L'une d'elles amène à une nappe d'eau. On le constate en jetant des pierres dans l'embrasure d'un puits. Dans l'état actuel, on ne peut dire si cette excavation a été habitée. Il y avait peut-être une issue du côté du midi, vers la vallée. Les murs en sont blancs, peu humides.

Maintenant, revenons à notre point de départ. A Paussac, on prend la route de Léguaillac-de-Cercles. A la cime de la côte, sur la gauche, vous trouvez une pierre en grès rouge. Autrefois elle était au milieu de la route, à côté de nombreuses pierres de même nature. J'incline à croire à l'existence d'un menhir ou d'un dolmen. Je n'ai pu savoir s'il était tombé de sa base. En tout cas, au dire de mon père, il fallut le secours de dix-sept hommes munis de leviers pour la faire dévier du tracé de la route. Elle a 3^m90 de long, 2^m80 de hauteur et 1^m20 de large.

Troisième dolmen : Roche-Rouyo. Le village voisin est le Breuil. Traversez-le. Demandez ROCHE-ROUYO, Pierre-Rousse. Un chemin en face d'un vieux moulin y conduit. Elle est dans la pente opposée à la falaise de rochers que vous apercevez et en champ découvert. Elle est formée de deux pierres en grès. La plus grosse, où nichent les oiseaux, a 10 mètres de contour et 2^m50 d'épaisseur. La largeur supérieure varie de 2^m70 à 3 mètres. Chose curieuse, ce bloc, penché vers le sud-ouest, repose sur une base de 2 mètres de long et 0^m95 de large et les points d'appui ne sont qu'à deux endroits. L'accès est facile. Quand on arrive au sommet, on craint que le bloc supérieur ne culbute, mais il est parfaitement d'aplomb et on se demande comment on a pu le hisser sur une petite base,

Quatrième dolmen : Peyre de Canty. Il faut revenir à Paussac et prendre ensuite la route de Creyssac, à 1 kilomètre du bourg. Cette route s'incurve vers la droite. Dans un champ cultivé, à gauche, vous apercevez PEYRE DE CANTY. Comme Peyre-d'Ermale, c'est un bloc calcaire, mais il n'adhère pas au sol. Ses supports sont peu élevés. Il a 11 mètres de tour, 1^m20 d'épaisseur et près de 3 mètres de hauteur. Il forme un pentagone irrégulier, dont quatre faces sont presque planes. Un côté est accessible. Sa largeur varie de 2^m50 à 3^m30. Le haut est presque plat. Le pourtour est embarrassé de pierres dont on a dégagé le terrain. En les enlevant, on pourrait pratiquer une fouille. Debout sur ce dolmen, on peut apercevoir Peyre-Levado et Peyre-d'Ermale.

Cinquième dolmen de l'Eguilhou. Pour terminer, de Pierre de Canty on se rend directement aux Farges, puis vers l'Eguilhou. Sur le chemin de charrettes qui, du Boulou, monte à ce hameau, vous verrez sur la droite et toute proche une masse calcaire de 12 mètres de tour et haute de 2 mètres. Elle a l'apparence d'un dolmen, mais ne semble pas placée sur d'autres pierres posées artificiellement. En dessous, le bloc s'incurve, formant un passage transversal, et les deux pieds-droits naturels. Quoi qu'il en soit, un peu plus haut, à gauche, existe un cinquième dolmen authentique posé sur d'autres pierres et ainsi équilibré dans la pente où il se trouve. Il est massif, haut de 3 m. avec un contour de 12 m. environ. Du côté de l'Eguilhou, un escalier fruste y donne accès. Au sommet, on constate une cavité large et peu profonde.

Ainsi la commune de Paussac possède encore cinq monuments mégalithiques genre dolmens. Deux autres sont probables. Ils présentent d'autant plus d'intérêt qu'ils avoisinent, surtout au Breuil et à Léguilhou, des villages de cluseaux. Ils sont peu éloignés les uns des autres ; on peut les visiter dans une journée.

Le but de ces mégalithes érigés par les proto-Celtes n'est encore connu que partiellement. C'étaient des lieux de sépultures d'après les fouilles qui ont été pratiquées. Ils pouvaient

aussi rappeler un événement important, servir d'orientation et de lieux de culte. C'est encore un secret impénétrable qui intrigue l'esprit humain mais il peut être dévoilé un jour par les archéologues soucieux de scruter les vestiges du passé, de les comparer et de les classer.

II

Les cluseaux de la région de Paussac

Après avoir décrit les cinq monuments mégalithiques de Paussac, je vais faire connaître les cluseaux, qui sont très nombreux dans cette région. On a demandé de localiser aussi exactement que possible ces établissements, d'en faire la description et d'indiquer leur mode de construction. Je réponds aux désirs exprimés en ce qui concerne mon pays natal et les environs.

Tout le monde doit savoir distinguer une grotte d'un cluseau. Une grotte est une cavité naturelle due à l'infiltration des eaux qui se sont retirées. Un cluseau peut être une grotte naturelle aménagée, mais le plus souvent il a été creusé de main d'homme dans la pierre calcaire ou dans un sol de diverses natures, mais consistant.

Il y en a de deux sortes. Les uns sont cachés sous la terre et ne sont visibles que si l'ouverture n'est pas complètement fermée. Ce sont des souterrains-refuges, auxquels on accède par une tranchée oblique. Ils comportent jusqu'à sept chambres. Les autres sont bien apparents et taillés dans les falaises rocheuses. Ce sont les cluseaux aériens. On y arrive par des escaliers ou des emplacements pour mettre les mains et les pieds. Pour certains il faut une échelle. Dans notre contrée, les uns et les autres ont été creusés au pic, à l'époque où l'usage du fer devint général. Quelquefois on a utilisé de petites cavités naturelles pour les agrandir et les adapter.

En prenant Paussac comme centre, j'étudierai, dans une dizaine d'articles : les cluseaux de la vallée des Sandonies, ceux de Cercles, Saint-Just, Latourblanche, de la vallée du

Boulou et de la Bélaygue, de la rive droite de la Dronne, enfin les cluseaux, intacts ou fermés, que je pourrai connaître dans tout le canton de Montagrier. Je signalerai aussi les silos qui existent dans ces demeures et en plein champ.

PREMIÈRE SECTION

Les cluseaux de la vallée des Sandonies. Ils sont divisés en quatre groupes :

Premier groupe : Le Breuil.

Les Sandonies est le nom d'un petit ruisseau qui vient de Léguilhac-de-Cercles, disparaît parfois pour apparaître plus loin et se jeter dans l'Euhe, affluent de la Dronne. De Pausac on prend la route de Léguilhac. Vous avez un grand nombre de cluseaux à visiter dans un espace peu étendu et des deux côtés de la vallée. Mais, à 1 kilomètre, arrêtez-vous à la première combe qui se présente et qui est remblayée par les terres, les ossements et les débris de sarcophages provenant de l'ancien cimetière. En remontant dans l'enfoncement de gauche, vous trouverez à droite et en retrait :

Le Trou de Grandville ou de Ville. Une grande ouverture en cintre surbaissé, large de 3 mètres, haute de 2 mètres, donne accès à un cluseau de 5 à 6 mètres de profondeur. Il a la forme d'un four. Ses parois sont toutes vertes. A droite, un placard pour la lampe d'éclairage; de part et d'autre de l'entrée, des encognures à madriers pour la fermeture. C'est un abri modeste. Attendez-vous à en voir de toutes les dimensions et de tous les genres.

Après le village du Breuil, qu'il faut dépasser, on se dirige sur la route de Lignères. Bientôt le ruisseau la traverse. C'est à cet endroit que, sous la falaise de gauche, se trouve :

Le Trou la Clède, à ouverture triangulaire encadrée de lierre. Il a 9 mètres de profondeur, 3^m25 de large et une hauteur moyenne de 2^m50, orienté Nord-Est. Vers le fond, à gauche, il y a deux silos juxtaposés, à 0^m65 l'un de l'autre. Le plus grand a 0^m54 de diamètre et le plus petit 0^m50. Ce genre de réceptacles, comme on en voit dans les cluseaux et

même en plein champ, ressemblent intérieurement à un vase. L'embouchure est circulaire et donne naissance à un renflement jusqu'à une profondeur de 1^m50 à 2 mètres en moyenne. La plupart sont bouchés ou simplement obstrués, mais il est facile de les dégager. Généralement, ils sont finement taillés, ce qui dénote une grande habileté, le constructeur n'ayant qu'un espace réduit pour évoluer.

A la Clède, il y a trois placards de chaque côté; l'un d'eux a la forme horizontale. A l'intérieur existent plusieurs sections de barrage et, à l'entrée, des encognures pour fixer les panneaux de clôture. Le devant forme terrasse. Il était habité: on voit les trous qui soutenaient la charpente d'un appentis et même un placard à droite de l'entrée.

Laissant à droite ce cluseau et restant au même niveau, il y en a deux autres à ouverture semblable. Ils sont beaucoup plus petits. Complètement murés, ils servent de clapiers aménagés. Le plus éloigné, à une vingtaine de mètres, a en supplément une lucarne ronde très petite. Des personnes d'une cinquantaine d'années m'ont affirmé y avoir pénétré. Il y a un petit corridor qui donne sur une chambrette.

On continue un peu la route. Sur la droite commence une magnifique falaise de 500 mètres. Entre deux rochers, un passage escarpé amène au

Trou de la Cathie, cluseau aérien très curieux. La profondeur est de 8 mètres, sur une longueur inégale de 2^m60 à 5 mètres, et la hauteur moyenne 1^m60. A l'extrémité gauche, un corridor conduit sur le plateau. A cet endroit, il est en partie comblé, mais se remarque très bien par la dépression du terrain. Le cluseau est éclairé par une fenêtre basse et ronde donnant sur l'entrée principale et une autre qui domine la vallée. Ayant 0^m83 sur 0^m28, la seconde est impénétrable et inaccessible. Des feuillures marquent l'emplacement de fermeture. Au bas de la fenêtre ronde se trouve un petit silo de 0^m53 de diamètre et, en haut, un œil d'aération. On peut arriver au trou de la Cathie par le haut. La porte d'entrée a 1^m10 sur 0^m80. Un corridor de 2^m30 sur 0^m65 de large et 1^m35 de haut mène à la grande chambre. De l'intérieur, des ouvertures de formes diverses permettaient de

voir les arrivants. Il y a trois séries d'encognures pour fermer : à l'entrée, au milieu et à la fin du corridor. C'était un véritable refuge de protection, agréable à habiter et exempt d'humidité.

Tout proche, sur le coteau, on m'a signalé un silo complètement fermé et qu'on n'a encore su retrouver.

En suivant la route de Lignères, on aperçoit, à la suite, une fenêtre dans les rochers découverts.

C'est le *Cluseau du Parc*, pour lequel une échelle est nécessaire. Il n'y a pas d'issue par le haut, ni de trous pour mettre les pieds et les mains. Par ce moyen, après avoir gravi près de 4 mètres, vous arrivez à l'ouverture, haute de 1^m90 et large de 0^m80. L'unique chambre a 5^m80 de long sur 3^m70 de large et 2 mètres de hauteur. Aucun placard. A l'entrée, à divers endroits, il y a plusieurs trous d'aération, des feuillures et quatre cavités rondes pour barricader l'accès et peut-être pour soutenir une corde d'ascension. En longeant les rochers, on trouve bientôt une faille naturelle, d'une dizaine de mètres, qui pouvait aller plus loin. Actuellement, elle est fermée et sert de refuge aux bêtes sauvages.

Ne continuons pas la route, qui nous amènerait aux cluseaux pas très éloignés de Cercles. Il en sera question plus tard. Revenons au Breuil. En face de la maison la plus basse, sur la rive droite du ruisseau, vous trouverez

Le *Trou de la Combette*. Son entrée, tournée vers le village, a 2^m70 et une hauteur de 1^m90. Sa profondeur est d'environ 6 mètres, ainsi que sa largeur. Les bergères s'y réfugient quelquefois avec leurs moutons. Malgré sa grande entrée vers le Sud, ce cluseau pouvait se fermer. Les encoches existent encore. La porte étant barricadée, un trou cylindrique de 0^m30 de diamètre faisait respirer l'intérieur par la voûte. Au-dessus de cet abri, une pierre dominante servait d'observatoire.

Ayant ce cluseau en face de vous, sur la gauche, à une centaine de mètres, mais à un plan plus élevé, vous remarquerez une terrasse qui a été habitée et un petit logis creusé de main d'homme. Son ouverture a 2 mètres de large, 2^m25

de profondeur et 1^m30 de haut. Des rainures servaient à clore l'entrée.

Enfin, dans le village, sous la dernière et vieille maison qui se trouve, côté de Léguilhac, entre la route et le chemin classé, il y a une cache en forme de chambre. On m'a dit l'avoir visitée. Elle se trouve devant une crèche à bœufs. Mais, depuis longtemps, elle est recouverte d'une dalle de pierre.

Ainsi se termine notre excursion autour du Breuil, où sont groupés un nombre important de cluseaux intéressants.

Nous continuerons en remontant le cours des Sandonies.

Deuxième groupe : Entre le Breuil et les Grellières.

Nous reprenons notre route en remontant les Sandonies. Peu après le Breuil, à droite, c'est la petite combe dite du Colombier. Vous allez la contourner en commençant par la droite et en suivant la première terrasse. Après un abri commencé, un rocher en surplomb domine deux portes juxtaposées en forme de confessionnal, d'où elles tirent leur nom. Celle de droite a 1^m60 de haut et 0^m85 de large; l'autre, 1^m40 et 0^m70. De chaque côté est creusée une cabane où un homme peut se loger facilement et communiquer avec la voisine par une porte intérieure. Plus loin, mais beaucoup plus haut, une large nappe de lierre tapisse le rocher. En vous accrochant aux tiges, vous arrivez obliquement à un poste de guetteur. Il est cintré et n'a que 0^m50 de large et 1^m75 de hauteur. De là, vous apercevez en face une fenêtre en forme de S penché.

C'est le *Cluseau de l'Eglise*. Vous entrez par un corridor de trois mètres, large de 0^m60. Il vous conduit à une chambre de 4 mètres de long sur 4^m50 de large et à hauteur d'homme. Etant à l'intérieur, vous voyez, à gauche de l'arrivée, une alcôve de 1 mètre de profondeur, large de 1^m20. A droite, une autre alcôve, plus grande, est profonde de 1^m30 et large de 2^m30. De celle-ci, trois petits trous ronds surveillent le corridor. La fenêtre que nous avons signalée, 1^m10 sur 0^m50, porte des traces de feuillure. Une trappe, actuellement

découverte, traverse le plafond. Située vers le milieu, elle pouvait servir de cheminée. Tout autour des parois, trois petits placards de 0^m50 d'ouverture et peu profonds. Comme nous le voyons ailleurs, il y a ici plusieurs systèmes de fermeture aux extrémités du corridor.

Ce qui intrigue le visiteur c'est d'apercevoir, près de la fenêtre, à même le sol, une circonférence de 1 mètre de diamètre décrite par une rainure de 0^m18 avec 0^m40 de profondeur. Au milieu, il y a un trou. C'est à peu près comme si on avait voulu extraire une meule de moulin dans cette masse calcaire. Cet ouvrage était peut-être destiné à creuser un silo ou un puisard près de la fenêtre, que, de l'extérieur, une personne agile peut escalader. A la sortie, remarquez à gauche une sorte d'évier, et, plus bas, le commencement d'un escalier qui monte à une banquette observatoire.

— Vous rapprochant de la route, vous voyez de magnifiques rochers dépourvus de végétation. D'abord, un bloc immense qui s'est détaché; plus loin, trois éminences calcaires ressemblant à des socles de tours. Au milieu, une pierre énorme, haute de 10 mètres, ressemblant à un coin aplati et s'appuyant sur la falaise. Le plus petit bout, qui sert de base, n'a pas moins de 12 mètres de tour; la partie supérieure est beaucoup plus grande. Il est difficile de la mesurer, mais elle forme un plateau de 7 à 8 mètres de largeur. Cette masse est complètement détachée du sol et du rocher voisin, sur lequel elle se penche obliquement. Un énorme cric la ferait culbuter en un instant. Ce dut être avec des pierres de ce genre et isolées que beaucoup de menhirs furent érigés à l'époque celtique.

Tout proche, on n'a pas manqué d'apercevoir l'ouverture d'un cluseau aérien fort intéressant.

C'est l'*Eycholier* ou le *Colombier*. Eycholier est la traduction du mot escalier, en patois. Le nom de colombier vient de l'usage auquel il fut destiné plus tard. On y accède, à flanc de rocher, au moyen de cavités creusées obliquement en mode d'escalier. L'entrée a 1^m60 de haut, bien assez large pour le passage d'un homme. Elle domine la route. Trois petites fenêtres, deux cintrées et une allongée perpen-

diculairement, en forme d'archère, permettent de voir sans être vu, surtout du côté du Breuil. L'entrée garde ses entailles pour soutenir les barres d'appui. A droite et à gauche, ainsi qu'en face, existent trois petits placards pour la lampe. A l'arrivée, on descend sur un petit perron qui a 1 mètre de haut au-dessus du niveau de la chambre. Celle-ci a 6 mètres en tous sens, mais le plafond est peu élevé.

C'est un cluseau aérien que la plupart peuvent visiter sans aucun danger.

Restons dans la région intermédiaire entre le Breuil et les Grellières. Traversons le ruisseau et dirigeons-nous sur la vallée d'en face appelée de Puymayol ou des Cluselloux, à cause des cluseaux limitrophes. En remontant jusqu'au bois, vous trouverez, sur votre gauche, un abri en forme de grange. L'entrée a 6 mètres de largeur, autant de profondeur et la hauteur 2^m80. Il y a des cavités pour les barres. Nul doute que le devant ne fut habité. On s'en rend compte par de nombreux trous à charpente creusés en haut et de chaque côté. A l'angle formé par cette petite vallée et le ruisseau, des rochers dominant. Il y a là un observatoire en plein air et une banquette pour s'asseoir. Tout près, à un plan inférieur, une petite cavité ronde en forme de bénitier. A la suite et parallèlement aux Sandonies, vous allez rencontrer, dans l'espace d'une centaine de mètres, trois cluseaux très originaux creusés dans la pierre vive. Le premier et le plus près des rochers a 4 mètres de long, 2^m80 de large, l'entrée 1^m90. On y descend par trois marches. Il se prolonge par un petit couloir d'une dizaine de mètres, dont les contours sont à angle droit. Obstrué par des pierres ou de la terre fine, on ne peut le suivre qu'en se courbant. Il communique avec le cluseau suivant par une tranchée extérieure actuellement comblée. Comme il arrive souvent, un trou rond percé obliquement au plafond, aéraït la chambre close.

Tout à côté, à un plan légèrement inférieur, on arrive de plein-pied à un deuxième cluseau. Son entrée a 3 mètres de largeur et 1^m20 de hauteur. Le bas est embarrassé. De petite dimension comme le précédent, il se continue par trois branches, dont celle de droite s'enfonce et est bientôt fer-

mée. Celle du milieu monte à une tranchée de sortie. La branche de gauche, où un homme passe de justesse, contourne et rencontre celle du milieu. Toutes deux ont la même issue. A bien noter qu'en retrait du point de jonction il y a une minuscule chambre de guetteur, où une seule personne peut se tenir assise ou couchée. Sa construction est très ingénieuse. Il ne faut pas manquer de la visiter. De cette logette, un petit trou permettait de voir ceux qui arrivaient par la tranchée supérieure. A de multiples endroits on aperçoit des encoches à barres transversales, et, à la sortie, une feuillure à clé ou en équerre qui permettait de faire manœuvrer plus facilement les leviers de clôture. Un troisième cluseau se trouve à une trentaine de mètres, tirant sur le Breuil. Il est aussi bien taillé dans la roche vive avec un placard à lumière et trous à cloison. Sa longueur est de 3 mètres sur 3^m80 de large. Le plafond n'est qu'à 1^m30 du sol, actuellement très encombré.

Aux environs immédiats on croit apercevoir des abris commencés et similaires. S'ils existent, l'entrée en contrebas est comblée. En terminant la monographie de ce deuxième groupe de cluseaux, nous remarquons qu'ils sont très rapprochés. Placés de part et d'autre de l'étroite vallée des Sandonies, les habitants pouvaient se voir et communiquer par des signes et par la parole.

Abbé Gabriel CHAUMETTE.

(A suivre)

DOULOUREUSE IDYLLE D'UNE NONTRONNAISE
EN AMÉRIQUE DU NORD
AU XVI^e SIÈCLE

Lorsque Jean-François de la Rocque de Roberval, lieutenant général, chef d'expédition et capitaine d'entreprise, arriva dans le golfe de Saint-Laurent, un événement se déroula que Charles de la Roncière, président de l'Académie de Marine, raconta naguère sous le titre *L'île des Démon*s et le sous-titre *Le tragique roman de Marguerite de Nontron*. Ce curieux récit fait partie du livre où l'historien de la marine française retrace la carrière outre-mer de Jacques Cartier et la découverte de la Nouvelle France (Paris, Plon, Les grandes figures coloniales, 1931, in-12° de 246 p.).

Nous le résumons ci-après.

Dans une anse des rangées d'îlots qui abritent le port de Bonne-Espérance, non pas à la pointe sud-africaine le Cap de ce nom, que fondait le hollandais Van Riebeck en 1652, mais une vaste contrée en Amérique septentrionale, région de Québec, dont Jacques Cartier avait pris possession, lors de son troisième voyage, au nom de François I^{er} roi de France, on débarqua, à faible distance du Labrador, deux voyageuses avec des vivres : l'une, Marguerite de Nontron en Périgord, jeune fille inculpée de liaison clandestine avec un compagnon et condamnée pour ce motif à la rélegation; l'autre, servante âgée de Roberval et maquignonne normande, appelée Damienne, complice de la jeune Marguerite. En même temps que les deux femmes incriminées débarqua à son tour un gentilhomme muni d'arquebuse et d'épée, qui refusait d'abandonner le sort de son amie.

L'affaire s'ébruita. Le moine André Thevet s'apitoyait sur la jeune fille, tandis qu'une princesse de sang, Marguerite de Valois, reine de Navarre et sœur de François I^{er}, surnommée la Marguerite des Marguerites ou Perle des Perles,

consacrait à cette galante aventure la 68^e nouvelle du célèbre *Heptaméron*, où l'archipel des démons est désigné sous le nom d'archipel de la Demoiselle.

L'exécution de la mesure de coercition se passait en 1543, il y a quatre cents ans révolus.

Non content d'avoir édifié pour sa maîtresse une cabane ou maisonnette, le gentilhomme français fit subsister les deux femmes avec les produits de sa chasse et de sa pêche. L'eau, malheureusement, n'était pas potable. L'homme tomba malade, enfla et mourut : sa compagne servit à la fois de confesseur et de médecin, et il passa, tout confiant, de ce désert « en la céleste Patrie ». La malheureuse veuve creusa difficilement une fosse dans la terre glacée et défendit les restes de son amant avec l'épée et l'arquebuse contre la voracité des bêtes fauves : elle réussit à abattre, le même jour, trois ours, dont l'un, paraît-il, était aussi blanc qu'un œuf.

La situation s'aggrava bientôt. L'enfant né dans l'intervalle succomba pareillement ; puis, au dix-septième mois, la servante confidente.

L'infortunée nontronnaise Marguerite, seule survivante, n'ayant d'autre consolation que le Nouveau Testament, alluma un feu dans l'espoir de signaler son dénûment et son isolement. Elle eut la chance d'être aperçue par un terre-neuvier breton dont les matelots avaient observé la fumée. Ils réembarquèrent immédiatement la pauvre abandonnée, Marguerite, toute émue par la solitude et la détresse.

La Périgourdine était une femme instruite, qui enseigna la lecture et l'écriture aux enfants de la bourgeoisie, en s'éloignant de l'île épouvantable, de ses phénomènes acoustiques et des bourdonnements confus dont parle François Rabelais dans l'histoire de Gargantua. Plus tard, elle regagna le pays natal et les bords du Bandial, après tant de tribulations et de vaillant courage en cette pénible expédition d'Amérique si débordante d'adversité et de deuils cruels.

Cartier termina son existence en 1557, âgé de soixante-six ans. Le prétendu oncle ou cousin Roberval, ruiné, périssait peu après à Paris, près les Saints-Innocents.

On ne peut mieux faire assurément que de s'en remettre sans réserve sur tous ces points au biographe Charles de la Roncière, qui, avec l'autorité du paléographe et le flair prudent du chartiste, a narré tous les détails de l'histoire. M. Bourel de la Roncière, natif des Côtes-du-Nord, ancien membre de l'école de Rome, a parcouru une longue et brillante carrière tant à l'Académie de Marine qu'à la Bibliothèque Nationale, où il a fini conservateur du département des Imprimés, cartes et plans. On lui doit l'*Histoire de la Marine française* en cinq ou six volumes, qui le fit trois fois lauréat du grand prix Gobert à l'Académie française et à celle des Inscriptions et Belles-Lettres; la *Marine*, la *Carte de Christophe Colomb*, et d'autres travaux fort estimés en France et à l'étranger. Au Comité des travaux historiques et scientifiques, il était secrétaire de la Section de Géographie et participait à de très nombreux congrès. Gendre de notre regretté collègue Paul Huet, il était apparenté à plusieurs familles du département de la Dordogne, où sa perte est vivement ressentie. Il laisse une nombreuse descendance. Son érudition maritime, notée par J. Maubourguet à propos des manuscrits de voyages du garde-marine Louis Chançel de La Grange (cf. *Bulletin* de 1943, p. 3), a permis de reconstituer la dramatique aventure de l'héroïne nontronnaise Marguerite, advenue il y a déjà quatre siècles.

Depuis cinquante ans, on jugeait à l'œuvre, aux Dictionnaires Larousse et à la librairie Plon, le travailleur formé à l'école de Léopold Delisle. L'un des majors de la promotion Henri Courteault à l'école des Chartes, il avait organisé sur de nouvelles bases la B.N., qui lui doit la publication d'une partie de ses catalogues, la création de la section des périodiques, l'innovation d'améliorations et d'installations. Notre peine est réelle de transformer en nécrologie un compte rendu bibliographique. Fréquemment nous vîmes M. de la Roncière régner sur l'établissement de la rue de Richelieu; nous nous retrouvâmes aux congrès des Sociétés savantes en Sorbonne, à Lille, Alger, Montpellier, Toulouse, Bordeaux; la dernière fois, ce fut en 1939, à la Faculté de Bordeaux, cours Pasteur, et à un déjeuner chez le comte de

Saint-Saud, avant de visiter le château de la Brède. C'était un savant qui faisait honneur à l'univers. Sans abandonner le flambeau traditionnel, nous passons et trépassons. Mais les sages, les résignés, les croyants ont soin d'ajouter : La volonté de Dieu soit faite !

Joseph DURIEUX.

LE TRISTE MÉNAGE DE FRANÇOIS D'AYDIE COMTE DE RIBÉRAC

Marguerite de Foix n'avait pas approuvé le mariage de son fils, le comte François III d'Aydie, avec Anne de Raymond; aussi s'abstint-elle de figurer au contrat des époux, qui fut passé le 4 mars 1631 au château de Fontenille, paroisse de Saint-Méard-de-Dronne. L'avocat Geoffroi Haus-sire, qui était le conseil ordinaire et curateur de François, l'assista seul avec quelques parents. Marguerite de Foix devait avoir des raisons sérieuses, que nous ne connaissons pas, pour s'opposer à cette union, parmi lesquelles on peut placer, peut-être, le reproche d'une moindre noblesse fait à la famille de la fiancée, qui comptait, en effet, dans ses rangs, plusieurs membres du parlement, ce qui, aux yeux d'une Foix-Candale, filleule, par surcroît, de Marguerite de Valois¹ et fille d'une de ses dames d'honneur², pouvait passer pour un semblant de dérogeance dont ne s'accommodait pas son orgueil. Elle n'accepta pas de vivre auprès de sa bru et, pour éviter tout contact avec elle, elle aima mieux quitter la pro-

(1) Le chanoine Syrusilh, cité par Philippe Lauzun, note ainsi dans son journal le baptême de Marguerite de Foix : « Le dict jour de jeudy au soir (8 février 1582) qu'ils (le roi et la reine de Navarre) arrivarent au dict Cadilhac. la Royne de Navarre tint a baptesme une filhe de M. le comte de Gurson *, fils de M. le marquis de Trans, et avec la dicte dame fust aussi marraine Madame de Candale, mère de l'accouchée, et M. de Gondrin fust parrin au lieu de M. de Candale, évesque d'Ayre, qui se trouva mal. Ladicte filhe eut a nom Marguerite du nom de la dicte Reyne. » (Philippe Lauzun : *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne d'après ses livres de compte — 1578-1586 — Paris, Picard, 1903*).

* Louis de Foix, comte de Gurson, fils de Germain-Gaston. Il fut tué avec deux de ses frères au combat de Moncabeau. Il avait épousé en 1579 sa cousine, Diane Charlotte de Foix.

(2) Diane de Foix, comtesse de Gurson, recevait de la reine, pour ses fonctions, cent écus de gages annuels, et sa mère, Madame de Candale (Françoise de La Rochefoucault), première dame d'honneur, trois cent trente-trois écus et un tiers d'écu.

vince et elle se retira au couvent de l'*Ave Maria*, à Paris, où elle devait mourir, après avoir déshérité son fils, sans avoir reparu à Ribérac. Ce couvent était dirigé par des religieuses de l'Annonciation, dites les Filles bleues, ordre fondé à Gênes, en 1604, par Marie-Victoire Fornaro, lesquelles étaient venues s'établir à Paris, en 1622, rue Culture Sainte-Catherine ¹.

Anne de Raymond avait tout au plus seize ans quand elle épousa le comte de Ribérac et, lui, à peine vingt. Elle était fille de feu Gabriel de Raymond, écuyer, et de feu Jeanne de Raymond, seigneur et dame de Bellevue, et demeurait au château de Vendoire, en la châtellenie de Bourzac, sous la tutelle de son aïeul maternel, Jean de Raymond, seigneur de Bourzac. Elle apportait en dot tous ses biens, consistant, surtout, en biens-fonds non autrement estimés en valeur ou en étendue que par le nombre de bœufs employés à leur labourage, soit treize paires, et des bois dont son contrat lui donnait le droit de vendre la coupe jusqu'à concurrence de dix mille livres, plus sept pipes de froment de rente et treize mille livres en argent.

Le comte de Ribérac eut bientôt à se repentir de n'avoir pas écouté les conseils maternels. Anne de Raymond se montra rapidement « meschante et folle au possible » et son mari dut, en fin de compte, s'en séparer ; mais avant de donner cette formule officielle à sa mésentente, il avait essayé de s'éloigner simplement d'elle. Il avait les motifs les moins discutables pour cela. Elle était allée, au dire de Joseph de Laage, seigneur de la Blèretie, qui a laissé quelques souvenirs sur cette famille dans son livre de raison ², jusqu'à vouloir empoisonner son mari et, sa tentative ayant échoué, le

(1) Il ne faut pas confondre ces Annonciades avec celles de Bourges, créées en 1500, dans cette villa, par Jeanne de France, femme de Louis XII, après que le roi eut fait annuler son mariage en cour de Rome, pour épouser Anne de Dreux, duchesse de Bretagne.

(2) Les livres de Raison de la famille de Laage, publiés par le comte de Saint-Saud dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* Tome 54, p. 273 sq.

faire poignarder par des laquais auxquels elle avait, elle-même, remis des poignards.

Il vint donc à Paris où il espérait, sans doute, à l'exemple de son grand-oncle, tué dans le duel mémorable raconté par Brantôme, se mettre au service de quelque grand de la cour et où, d'ailleurs, était déjà très en faveur un de ses proches parents, Frédéric de Foix, comte de Gurson ¹.

Furieuse de ne pas être du voyage, Anne de Raymond imagina alors d'écrire au chancelier de la couronne que « bien qu'ayant du respect et de l'attachement pour son mari, elle en avait davantage pour son prince », et elle lui découvrit que M. de Ribérac n'était allé à Paris que pour tuer le Roi. Quand le comte se présenta chez le chancelier, celui-ci se contenta, en souriant, de lui montrer la lettre en lui disant : En connaissez-vous l'écriture ? — Parbleu, c'est celle de ma femme, elle est enragée. — Alors ? — Faites-moi arrêter. — Je n'en ferai rien, je vous tiens pour un galant homme ; tout finira par s'arranger entre nous deux ».

C'est au cours de ce séjour à Paris que le comte de Ribérac eut avec le sieur de L'Oisellerie ce duel dont il faisait le récit, peu de temps après, dans une lettre datée de 1643, adressée à messire Jean de Monteil, juge de sa seigneurie, et François Lhoste, sieur de Lagrave, son régisseur, lettre qui a été publiée en partie, dans le Bulletin de notre Société, par M. Xavier de Monteil ² et qui débute ainsi :

« Je m'assure que vous serez tous deux bien ayses de savoir la faire qui met arrivée, loselerye ayant pris la poste pour venir se battre contre moi et anvoyé un gentilhomme a mon logis me dire quil matandoit à Chatres sous Monlery. »

Quel était donc ce L'Oisellerie non autrement désigné ? Assurément un personnage connu des destinataires de la lettre et, très probablement, un parent et, peut-être, le propre

(1) Le propre frère de sa mère.

(2) Tome XXVII, p. 458. Il convient ici de rectifier l'erreur commise par M. de Monteil et de restituer à François cette lettre attribuée par lui à Jacques-Louis, son frère aîné. Ce dernier avait été tué devant Casal en 1630, et François, troisième du nom, lui avait succédé.

frère d'Anne de Raymond, dont la mère avait, de son vivant, porté le titre de dame Loyzellerie, comme il se voit par les termes mêmes du contrat de mariage de sa fille. « Plus elle (Anne de Raymond) a dict luy appartenir treize mil livres pour sa part de dot et droits de feu Jeanne Raymon, dame de Loyzellerie sa mère... »

Le fait d'avoir pris la poste pour venir se battre contre son adversaire est assez significatif d'un long voyage entrepris à ces fins par le sieur de L'Oisellerie.

Je n'oublie pas que L'Oisellerie fut le nom d'un fief près de l'abbaye de La Couronne dont Jean de Calueau, vicomte de Saint-Mathieu, qui vivait encore en 1678, portait le titre, et j'ai émis, ailleurs ¹, l'hypothèse qu'il pourrait bien avoir été, dans cette rencontre, l'adversaire du comte de Ribérac. Aujourd'hui, je crois plus vraisemblable d'admettre qu'il s'agit du propre beau-frère de ce dernier, actionné même, peut-être, par Anne de Raymond en personne, ce qui n'aurait rien de surprenant après ce que nous venons d'apprendre de ses sentiments envers son mari.

Le comte de Ribérac sortit indemne de la rencontre après avoir blessé son adversaire. Bien que Richelieu fût mort de l'année précédente, ses édits sur les duels avaient encore force de loi. Redoutant la colère de la reine, le comte de Ribérac n'osa se montrer de quelque temps, s'attendant au pire; il avait d'ailleurs prié le régisseur de sa comté de rassembler l'argent qu'il pourrait réunir pour le cas où il devrait prendre la fuite ²; mais l'affaire semble avoir tourné court.

Il prenait soin, tout de même, de citer aux destinataires de sa lettre les visites flatteuses qu'il avait reçues au cours de sa claustration volontaire.

« Et quoique je me casche, je nè pu esviter que je n'aye esté visité de messieurs de Longueville, Darcourt, St-Chamon père et fils,

(1) La Double, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*. Tome LXVI, p. 168.

(2) « Je seré pourtant bien ayse que vous fassiés sur tout mon revenu deux cens pistoles parse quarivant au pais ou n'arivent pas se sera bien fait que vous sayes toujours pourvu de sela ne sachant pas ce qui peut ariver. »

Duras, Bourdelle, Roussy, Pons, Myosséns, Marcillac, Annerý, Sourche, Courtené, Canillae, Quélus, Malose, tout cela en quatre œures sens se que jauré aujourduy asseuré. Maismes lon me vient de porter un compliment des filles de la Reyne, Le Vijan, La Voguion, St-Magrin... »

Le comte de Ribérac, après en avoir tant supporté de son intraitable épouse, résolut de s'en séparer judiciairement. C'était chose faite en 1645 et Anne de Raymond vivait, alors, retirée en l'abbaye de Saintes, où sa fille devait faire profession.

Le 3 juin de cette année 1645, dans un acte passé à Bourdeaux, où elle est expressément dite « séparée de biens, en conséquence de l'arrêt de la cour, d'avecq messire françois deydie, seigneur comte de Ribérac », on la voit mener cette existence de dettes qui fut la sienne jusqu'à sa mort, où elle finit en demandant la charité. Dans cette pièce, où elle est mentionnée descendue en la place Saint-Projet, dans la maison du sieur Jean Rozc, bourgeois et maître chirurgien, elle se déclare débitrice envers un certain Jacques Collet, banquier de Saintes, de 4275 livres pour argent antérieurement prêté et que la dame reconnaît « avoir reçues et employées à sa norritu[re] et entretien et de sa suite, équipage et ameublement et autres choses à elle nécessaires et aux frais de la poursuite des procès qu'elle a pendans en lad[ite] cour de parlement de Bourdeaux sans conter le sieur Lozilière ¹, le sieur de Narbonne qu'autres, pour lesquelles poursuites elle a fait divers voyages en ceste ville de Bourdeaux et y a fait de longs séjours. » Elle faisait « élection de domicile en l'abbaye des religieuses de Saintes » ².

L'amitié du comte de Ribérac, telle qu'elle ressort de la lettre plus haut citée, avec le comte d'Harcourt, lui permit, pendant la Fronde, alors que ce dernier commandait les troupes royales, d'agir utilement auprès de M. de Folleville, l'un de ses lieutenants, pour faire rendre la liberté au maire de Périgueux, Jean d'Ataux, que Balthazar avait fait prison-

(1) Peut-être mis pour L'Oisellerie, auquel cas, son frère.

(2) Arch. de la Gironde : Sarraute, notaire, E. 10781, f° 309 verso.

nier, bien qu'il n'eût pas fait acte de combattant, tandis qu'il se rendait à sa maison de La Ferrière à Saint-Astier.

Il est un passage assez obscur du journal de Pierre de Bessot où on lit :

« Le bruit fut grand aussy que l'espagnol avait aussy donné quatre mille hommes qui se rendirent à l'isle de Ré avec promesse de cent mille escus par mois pour les mesmes desseins, ce qui obligea le Roy de se rendre à Poitiers et le comte d'Harcourt fut choisi pour commander l'armée du roy, le comte de Ribérac s'estant absenté pour ne veoir pas M. le prince, quelques troupes furent commandées d'aller loger dans ses terres »¹.

Pour quelle raison le comte de Ribérac répugnait-il à se rencontrer avec le prince de Condé ? Avait-il servi, antérieurement, sous ses ordres ? Avait-il été de Rocroi et, désapprouvant la rébellion du prince, aimait-il mieux ne pas se trouver face à face avec lui ?

Et, encore, quoiqu'il ne s'agisse que d'une incidente, ces mots : « le comte de Ribérac s'étant absenté, etc... » se rapportent-ils au comte d'Harcourt, lequel n'aurait été choisi pour exercer le commandement des troupes royales que par suite de l'absence du comte de Ribérac ? Ce n'est pas invraisemblable, quand on connaît les états de service de ce dernier, qui, âgé de quatorze ans à peine, avait pris part avec le grade de capitaine, au siège de La Rochelle, dans le régiment de son père, avait commandé ce même régiment dans Casal, après la mort de son frère aîné, avait été l'un des otages donnés aux Espagnols lors du traité, avait servi en Flandre, en Italie.

Il y eut, pourtant, une tentative, sinon de réconciliation complète, du moins d'une certaine entente entre la comtesse Anne et son mari, précisément dans ces temps de la Fronde. Ne la voyons-nous pas, le 9 septembre 1652, recevoir et en donner quittance en son nom, comme ayant procuration du comte, aux sieurs Dignac, Boutinaud, Mareille et Febvrier, 2.400 livres « prix de rachat d'une rente de 51 boyceaux

(1) *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XX, page 138.

froment, 9 boyceaux de seigle, 6 chapons, 2 moutons, argent 3 livres 10 deniers »¹.

Cette entente relative n'eut, cependant, qu'un temps. Vers la fin de sa vie, on la voit à Paris, sollicitant de la bonté de Madame de Montespan de ne pas la laisser tout à fait dans la rue, et c'est vraisemblablement aux Filles de la Croix de la rue Saint-Antoine que, grâce à elle, elle put terminer ses jours en paix. Elle vivait encore le 10 février 1685, date de son testament. La vieillesse l'avait enfin rendue sage et, peut-être, repentante; mais du temps de sa jeunesse enragée, elle avait su mener la vie dure à son mari. « Elle se mété toute nue souvent ».

Le comte de Ribérac survécut à sa femme un peu moins de dix ans. Il mourut à l'âge de 84 ans. C'était un excellent et fort galant homme, mais les excentricités de sa femme avaient éloigné de lui beaucoup d'amiliés. « Monsieur de Fois de Candale dit qu'il ne faut plus voir ses Ribéras; ils se son encanalé. »

Ce ménage si peu assorti avait eu deux enfants, un fils et une fille. La fille, qui était la cadette, mourut à l'abbaye de Saintes, à peine âgée de quinze ans. Le fils, qui fut le comte Joseph-Henri, ne valait pas plus que sa mère. Il a laissé un pénible souvenir dans les annales de l'époque, aussi mauvais fils que mauvais maître, brutal, voleur, parcourant le pays à la tête de gens armés, dérobant des moutons, molesant les paysans, faussant la justice rendue en son nom dans l'étendue de sa seigneurie. J'ai cité ailleurs quelques-uns de ses exploits.

Son père avait cessé de le voir depuis longtemps. Joseph de Laage, parlant des derniers moments du comte de Ribérac, note dans son livre de raison déjà cité, qu'à son lit de mort les religieux de sa collégiale qui l'assistaient l'engagèrent cependant à l'appeler auprès de lui. Il accepta tout en les assurant qu'ils ne le connaissaient pas. Quand il arriva, il lui dit : « Je vous aime, marquis, et en marque de ça, je vous laisse tout ce que j'ai. » Et, se tournant vers les reli-

(1) Minutes de M^e Léonardon à Ribérac : Léonard Delugin, notaire.

gieux : « Voyez, mes pères, j'ai fait ce que vous avez voulu, voyons s'il fera ce que je veux ». Il le pria alors de voir certaines personnes attachées à son service qui ne lui avaient jamais fait de tort et qu'il ne haïssait qu'à cause de leur fidélité à son père. « Ce cœur de rocher ne dit rien à son père mourant, qui le congédja en lui disant : Buvez et mangez ici, mais j'ai juré à mon Dieu que nous ne coucherions jamais sous le même toit. » Et le fils alla coucher dans un village voisin.

La veille de la mort du comte, le comte d'Aubeterre, Louis d'Esparhès de Lussan, son grand ami, se présenta à cheval sur la terrasse du château de Ribérac et fit demander s'il pouvait le voir. « Après avoir rêvé un instant, le comte répondit : « Dites à Monsieur le comte d'Aubeterre que je meurs son amy, que je vien de recevoir l'extrême onction, que si quelque chose me devait rattacher à la vie ce serait luy ». Il mourut cette nuit-là. C'était un héros de mérite. »

Son fils, quand il hérita de la seigneurie de Ribérac, avait environ cinquante-cinq ans. Il ne devait s'éteindre qu'en 1723. Durant les trente années qu'il fut comte de Ribérac, il eut tout loisir de donner libre cours aux penchants de sa mauvaise nature, détestant tous ceux qui avaient été les amis de son père, entretenant les plus mauvais rapports avec les chanoines de sa collégiale. Et Joseph de Laage de conclure : « Il a ruiné ensuite tous les bourgeois, leur faisant mille chagrins. La vanité et la folie lui ont troublé le cerveau. »

Et c'est de lui que doit s'entendre cette opinion du chevalier de Lagrange-Chancel, exprimée dans son voyage en Périgord, lorsque, commettant une erreur de plus, il en accable son successeur, le comte Antoine, qui fut tout l'opposé de ce triste personnage, mort depuis sept ans à l'époque du voyage de l'auteur.

« Le seigneur du dit lieu veut que tous ses vassaux le monseigneurisent, il a des gardes à sa suite, se dit issu du sang royal, passe toujours le premier chez lui au préjudice des estrangers, et enfin peu riche et obéré de dettes. »

Emile DUSOLIER.

LE COMITÉ PROVISOIRE DE LA VILLE DE RIBÉRAc
EN 1789.

Le 3 septembre 1789, les citoyens de Ribérac, se réunirent sur la place publique pour désigner au scrutin secret les membres du Comité provisoire chargé de veiller au maintien de l'ordre et de faire appliquer les lois nouvelles.

Furent élus : président, Pourteyron, avocat et subdélégué; conseillers : Limousin fils, avocat; Pluchart Joseph-Constantin, marchand; Beau de La Gaudinie, juge; Soubiran François, maître ès-arts; Dumonteil Guillaume, notaire; Limousin Jean père, avoué, directeur des postes; Arnaud Jean, chevalier de Saint-Louis; Darène de La Rivière André, docteur en médecine; Dufraisse Antoine, huissier royal; Perregon Antoine, aubergiste; Montuscla Jean-François, horloger; Lacour Albert, maître cordonnier; Murgeaud Pierre, maître sergier.

L'objet de leur mission fut aussitôt porté à leur connaissance : « assurer l'ordre public par toutes les voies et tous les moyens licites et patriotiques que leur prudence et leur affection pour le bien public pourraient leur suggérer », par des mesures prises en séance, à la majorité des membres présents, au nombre de sept au moins; et, cela, pendant trois mois.

Avant de lever la séance, les membres du Bureau, par la voix du président, remercient les électeurs de la confiance qu'ils viennent de leur témoigner, tout en promettant, « la main levée à Dieu, d'être fidèles à la Nation et au Roi, de se conformer à tout ce qui était prescrit par le vœu de l'assemblée, de n'agir que d'après les lois de la conscience, de l'honneur et du patriotisme, et dans la seule vue de procurer le bien et l'avantage de chacun des individus en particulier, et celui de la communauté en général ¹.

(1) Reg. mun. de Ribérac, Série F, folio 13.

Ce comité provisoire tint ensuite ses séances au domicile de Pourteyron. La première eut lieu le surlendemain. Un registre des délibérations fut confié au greffier en chef, Jean Pluchart, et au greffier en second, Pierre Peyrogon, sieur de La Borie, qui, après avoir prêté serment, répondirent « de sa conservation et de son inviolabilité » et s'engagèrent à ne donner connaissance de son contenu à personne, hors de la présence du conseil, et sans le consentement écrit de la majorité des membres présents ».

La séance est remise au surlendemain, pour l'organisation de la troupe nationale patriotique de la commune, et son affiliation avec celles des paroisses de Faye, Saint-Martial, Saint-Martin, Celles et Villeteureix.

Au cours de cette seconde séance, des délégués de la commune de Villeteureix, Poulard de La Lande, de Pindray, Dumouly de La Plante et Brunet, se présentent et déclarent vouloir affilier leur compagnie, récemment constituée, à celle que le Comité provisoire se propose d'organiser en y comprenant les paroisses circonvoisines, « de façon à ne former qu'un seul régiment servant sous le même drapeau, étant toujours disposées à s'entraider pour le maintien du bon ordre et de la félicité publique ».

La proposition de ces messieurs est adoptée¹. Puis, le Comité arrête que, dans les paroisses de Saint-Martin et Saint-Martial, il sera formé trois compagnies de 60 hommes chacune, « y compris les officiers et bas-officiers ». Chaque Compagnie aura deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-lieutenant dont un porte-drapeau, un sergent-major, quatre sergents, quatre caporaux, « lesquels seront nommés par les membres qui composeront chaque compagnie, à la pluralité des suffrages ». De plus, les officiers, une fois nommés, choisiront chacun, parmi les hommes de leurs compagnies respectives, quinze « de ceux qu'ils croiront les plus

(1) Plus tard, une désunion eut lieu. Le 21 août 1791, la compagnie de Villeteureix s'étant transportée en armes à Ribérac, la compagnie de cette ville se porta à sa rencontre et s'opposa à son entrée dans la ville. Un choc sanglant fut évité, grâce à la sagesse et à la circonspection du maire Pluchart et du major Dusolier.

propres à être placés à la tête de la compagnie, sous la dénomination de grenadiers ». Il y aura, en outre, un état-major composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un chirurgien-major et un aumônier. Cet état-major aura le droit d'inspection et de commandement sur toutes les compagnies.

Les curés de Saint-Martial et de Saint-Martin devront aviser leurs paroissiens d'avoir à se réunir le dimanche suivant, à midi, sur la place publique de la ville de Ribérac, pour la formation des dites compagnies. Mais ces décisions ne convinrent pas aux habitants de Saint-Martial. Ceux-ci, déclarèrent, le 12 septembre, au Comité provisoire, par la voix du sieur Fargeot, commissaire, qu'ils entendaient former à part une compagnie patriotique, « sans concourir avec aucune autre paroisse. De sorte que tout n'allait pas à souhait pour la réalisation de ce projet d'affiliation ¹. Pendant ce temps, les difficultés économiques commençaient à se faire sentir. Le 15 novembre 1789, le Comité délibère sur les subsistances, et interdit d'engraisser les cochons avec du maïs, sous peine de confiscation de ces animaux. Le 19, il arrête que les blés apportés en rente aux seigneurs ne seront plus criblés aux moulins s'ils sont de pur froment. Le 26, le Comité autorise les bouchers des environs à venir vendre de la viande à Ribérac, attendu que le seul boucher qui s'y trouve en fournit de mauvaise qualité. Le 10 décembre, le Comité, sur les plaintes des habitants, considérant « que la cherté du grain rend le pain fort cher et porte les boulangers à le mé-turer, ce qui le rend lourd et de mauvaise qualité, pour gagner davantage », arrête qu'il ne sera fait qu'une seule sorte de pain, de pur froment, dit pain de tout son tout, et avec sa fleur, servi aux consommateurs aux poids suivants : 1 livre, 2 livres, 4 livres, 6 livres, 8 livres et 12 livres au plus. En outre, les boulangers devront être constamment approvisionnés. Ils exposeront leur pain à la devanture de leurs magasins, dès qu'il sera cuit ; puis, ils le porteront, les jours

(1) A Saint-Privat, à cette même époque, des troubles se produisirent à propos de la formation de la Troupe patriotique. Le major de Lavergne, de Périgueux, dut s'y transporter avec sa troupe pour rétablir l'ordre.

de marché, sur la place publique, pour l'y débiter. Des commissaires seront chargés de faire des visites domiciliaires chez les boulangers, pour constater la quantité de blé, de farine et de pain qu'ils possèdent.

La taxe du pain est fixée à 3 sous trois deniers la livre. En cas de dérogation à l'arrêté du Comité, le pain sera confisqué chez les boulangers, qui auront à payer 15 livres d'amende. La viande devra être vendue aux prix suivants : bœuf gras, 15 sous la livre ; vache grasse, 8 sous 9 deniers ; veau de lait, 15 sous ; cochon, 6 sous ; mouton, 5 sous 6 deniers. Le 19 décembre, le Comité prend des mesures en vue de la salubrité de la ville de Ribérac. Les habitants devront faire enlever les fumiers, terres, pierres et décombres qui sont devant leurs maisons et à côté de celles-ci, dans un délai de trois jours. En outre, défense est faite de jeter des ordures dans la rue, sous peine d'amende.

Ce même jour, le Comité arrête que les coquetiers ne devront pas commencer leurs achats avant 10 heures du matin, « afin de ne pas affamer le marché ».

Le 26 décembre, est publié un arrêté frappant de 8 jours de prison quiconque mutilera les arbres du chemin, le long de la chaussée, qui a besoin d'être protégée contre les éboulements. Quelques jours après, le Comité fait défense d'enlever les lattes et les piquets de vigne dans les champs, sous peine de 3 jours de prison. Il renouvelle son arrêté sur le nettoyage des rues. Si les propriétaires n'obéissent pas tout de suite, il y sera procédé à leurs frais, et des amendes seront appliquées.

Le 11 janvier 1790, tous les citoyens sont invités à verser leur contribution patriotique. Et le 21 janvier, le décret du 14 décembre 89, relatif à l'organisation des municipalités est publié. Les électeurs auront à se réunir, en assemblée préparatoire, le dimanche suivant. Après cette séance, le Comité provisoire, ayant ouvert les voies à la municipalité nouvelle, cesse ses fonctions.

A. DUBUT.

ERRATUM : Dans la précédente livraison, il y a lieu de rectifier une coquille, page 180, 6^{me} ligne, et de lire *sous bourse* au lieu de *sans bourse*.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL PERMANENT
DES COMMUNES DE PÉRIGUEUX
DU 30 JUILLET 1789 AU 16 MARS 1790.

(Suite)

Séance du 28 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Lecture est donnée d'une adresse à l'Assemblée Nationale, relative à l'attitude du prévôt envers les comités et gardes nationales de la province.

Une plainte de M. le curé de Saint-Silain, contre un boulanger qui l'avait insulté, est renvoyée au Comité de police.

Plusieurs conseillers assisteront désormais à la prestation de serment d'un particulier dans une affaire de police, afin de rendre ce serment *plus authentique*.

Séance du 29 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Lavergne, major du régiment, expose dans un rapport au Conseil que la garde avait saisi deux particuliers accompagnés d'un petit enfant qu'ils voulaient exposer; que ces particuliers n'avaient pas voulu donner leurs noms et que, dans la même auberge où ils étaient logés, on avait trouvé un prêtre qui avait donné un faux nom. Toutes choses qui lui avaient fait croire qu'il s'agissait d'un complot.

Le Président procède alors à un long interrogatoire des prévenus.
Le Conseil, ouï les prévenus, arrête :

1° En ce qui concerne l'exposition de l'enfant, le délit sera poursuivi devant la juridiction ordinaire de la ville;

2° En ce qui concerne le prêtre, l'affaire est renvoyée devant le Comité de police pour infraction aux ordonnances,

Assemblée générale des Communes du 29 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

L'assemblée fixe à 12 sols le prix de la journée qui doit servir à la formation de la liste des citoyens actifs.

Il sera délibéré ultérieurement sur le fait que le rôle supplémentaire de 1789 n'a pas encore été envoyé pour la ville de Périgueux, ce qui enlève le droit d'activité à un grand nombre de citoyens.

M. le Président donne lecture d'un mémoire à envoyer à l'Assemblée Nationale, tendant à l'établissement d'une cour supérieure de justice à Périgueux.

Séance du 30 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Les habitants du quartier Saint-Roch se sont réunis et ont chargé M. Chrétien, député de leur quartier, d'élever une vive protestation sur le fait que le rôle supplémentaire de 1789 n'a pas encore été publié, ce qui enlève le droit d'activité à un certain nombre de citoyens. Ils menacent, si satisfaction ne leur est pas donnée, de ne plus tenir de réunion au sujet des nouvelles élections.

Après délibération, le Conseil décide de mettre les quartiers au courant avant l'assemblée générale de mercredi, où ils pourront prendre une détermination à ce sujet.

Séance du 31 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Des regrets seront exprimés à M. de la Roque de ne pouvoir accéder à la demande de M. de Foucaud, mais la troupe patriotique ne peut marcher que sur réquisition de la municipalité.

M. le Président et six commissaires sont désignés pour procéder au recensement des citoyens actifs et éligibles, de concert avec MM. les officiers municipaux.

Séance du 1^{er} février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. le Président expose au Conseil que, la veille, 80 pauvres environ sont venus se plaindre à lui que la Miséricorde leur avait supprimé cinq tourtes de pain sur leur distribution journalière et qu'ils mourraient de faim. Sur quoi, il leur avait fait distribuer tout ce qu'il pos-

sédait. Le Conseil décide qu'il sera pris, à la prochaine séance, des mesures appropriées.

Une adresse sera envoyée à l'Assemblée Nationale pour lui demander d'intervenir auprès des seigneurs à qui il est dû des rentes, de ne pas les exiger sur le prix actuel du blé qui est par trop élevé.

La ferme des revenus de la ville prenant fin le 8 courant, le nécessaire sera fait pour recevoir les enchères sous la forme ordinaire.

Séance du 2 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Un recensement des pauvres sera fait par les soins des commissaires de quartier. La Cité et Saint-Martin devront s'occuper de leurs pauvres.

Assemblée générale du 3 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

La municipalité, ainsi que les députés de Saint-Martin et de la Cité, sont présents.

M. le Président donne lecture des pouvoirs de MM. les députés de la Cité; mais, comme ils sont étrangers à l'objet des délibérations de l'assemblée, il est décidé *qu'il n'y aurait lieu de délibérer.*

Les députés des rues Neuves déposent une résolution tendant à décider que, dans le cas où il ne serait pas fait droit à leurs réclamations relatives à la non publication du rôle supplémentaire de 1789, il ne serait plus tenu aucune assemblée relative aux nouvelles élections. Après un vote douteux, la décision est renvoyée au dimanche suivant.

Lecture est donnée d'une lettre du comte de la Roque aux Communes, ainsi que des débats et décrets de l'Assemblée Nationale.

Séance du 4 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le décret de l'Assemblée Nationale du 27 janvier 1790, portant que « deux paroisses formant une ville qui avait eu, jusqu'à ce jour, deux municipalités, n'en formeront plus qu'une à l'avenir », sera affiché. De plus, deux membres du Conseil se rendront dimanche à la Cité, à la sortie de la messe, afin de donner lecture de ce décret aux habitants de cette paroisse.

Un député des rues Neuves se rendra également à Saint-Martin pour inviter les habitants à délibérer sur les propositions faites à la séance du 3 février.

Un avis aux citoyens sur le choix des officiers municipaux et des membres des assemblées du district et du département sera imprimé et envoyé dans toute la province.

Séance du 5 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Les habitants du quartier de Taillefer sont autorisés à s'assembler pour délibérer sur les propositions faites par les quartiers de Saint-Roch et des rues Neuves à l'assemblée générale du 3 février.

MM. les juges au siège de Périgueux s'étant plaints de ne pouvoir trouver d'adjoints, ce qui retardait l'instruction des procédures, le Conseil décide, pour délibérer à ce sujet, d'attendre de recevoir des plaintes personnelles des juges.

Séance du 6 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Veyry, officier de la compagnie de Saint-Martin, demande au Conseil que sa troupe soit armée comme les autres compagnies. Il promet que les députés de sa paroisse apporteront à l'assemblée générale leur volonté de s'unir à la ville.

L'assemblée décide qu'après l'offre faite et remplie, la compagnie de Saint-Martin serait armée comme les autres, mais que seuls le seraient les officiers, bas-officiers et soldats habitant la paroisse.

Assemblée générale des Communes du 7 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

L'assemblée générale, par 31 voix contre 15, arrête que seuls les citoyens imposés sur le rôle de 1789 seront électeurs et éligibles, en conformité du taux de leur imposition.

Il est arrêté, en outre, qu'en cas de troubles, tous les citoyens devraient se joindre à la garde nationale pour repousser les insurgés. Les paroisses de la campagne seront invitées à requérir du secours au cas d'émeute.

Séance du 8 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. le Président informe le Conseil qu'à la suite d'une lettre de M^{me} la marquise de Saint-Astier au curé de Savignac, les bancs avaient été retirés de l'église *par le juge et ses enfants*, sans la participation des gens de la campagne. Certains paysans, instruits de la lettre de M^{me} de Saint-Astier, avaient cru qu'il fallait sortir les bancs et qu'ils avaient été menacés par des ci-devant bourgeois. Il a été également rapporté que le curé de Mausac, près de Brive, avait déclaré en chaire qu'il fallait enlever les girouettes et que, pour donner l'exemple, il allait enlever les siennes *et donner à boire*.

La ferme des revenus patrimoniaux de la ville ne sera mise aux enchères qu'après l'organisation de la nouvelle municipalité. En attendant, un régisseur sera nommé pour la perception des droits d'octroi.

M. Chrétien, capitaine de la compagnie Saint-Roch, assemblera demain les habitants de son quartier pour les mettre au courant des décisions de l'assemblée des Communes du 7 février.

Les habitants de la paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens ayant enlevé les girouettes de certaines maisons, le curé de la paroisse sera invité à exhorter les habitants au calme et à remettre en place les girouettes enlevées.

Séance du 9 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

La municipalité ayant déclaré n'avoir point trouvé de régisseur pour la perception des droits d'octroi, le Conseil nomme à cet emploi les sieurs Jean Congé aîné, Lafosse, Personne et Laplante père. Ils devront tenir un registre des perceptions et remettre la recette chaque jour au sieur Raynaud, secrétaire de la municipalité et du Conseil.

Sur l'annonce qu'un détachement de cavalerie des troupes de Guyenne allait être envoyé à Périgueux, il est décidé qu'une lettre sera adressée au commandant pour lui dire que ni la municipalité, ni le Conseil n'ont fait de démarches dans ce sens et que l'arrivée de ces troupes ne pourrait causer que du désordre là où règne la plus parfaite tranquillité.

Sur la plainte déposée par plusieurs citoyens, privés du droit d'activité faute d'avoir été imposés au rôle de 1789 bien que possédant des propriétés, le Conseil décide d'en référer à l'Assemblée Nationale.

M. le Président s'étant rendu à l'assemblée des rues Neuves, rend compte que cette réunion s'est déroulée dans le plus grand calme.

Lecture est donnée de lettres patentes du roi et de décrets de l'Assemblée Nationale.

Séance du 10 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. le Président donne lecture des débats et décrets de l'Assemblée Nationale et d'un projet de réorganisation du pouvoir judiciaire.

Les syndics de Champcevinel ont demandé le rattachement de cette paroisse à la ville pour ne former qu'une seule municipalité. Le prochain conseil des Communes statuera sur cette question.

Séance du 11 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. les officiers municipaux sont présents.

La séance est consacrée à la vérification du rôle pour les quartiers de la Limogeanne, du Plantier, du Pont, des rues Neuves et des faubourgs pour la désignation des citoyens électeurs et éligibles.

Séance du 12 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Pierre Labat prête serment en qualité d'adjoint aux affaires criminelles.

La mesure à blé d'un particulier ayant été signalée comme fausse, l'affaire est renvoyée au comité de Police.

Le blé vendu pour être consommé en ville devra être mesuré aux mesures matrices de l'Hôtel de Ville ou autres mesures conformes à ces dernières.

M. le Président donne lecture des instructions destinées aux commissaires qui seront chargés d'assister aux assemblées primaires en vue des nouvelles élections. Ces commissaires sont ensuite désignés.

Les scribes qui seront employés à ces opérations seront payés par le receveur de la ville, au taux fixé par la municipalité.

Séance du 15 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le Conseil arrête les termes d'une adresse à envoyer à l'Assemblée Nationale, relative aux insurrections qui se manifestent dans le Périgord, ainsi qu'à sa correspondance avec les députés de la province.

Il est ensuite procédé à la vérification de la liste des citoyens actifs et éligibles.

Le sieur Raynaud se rendra à l'assemblée du district de Notre-Dame en remplacement du sieur Lacotte.

Séance du 14 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le Conseil sera convoqué extraordinairement le mardi suivant, pour prêter le serment civique.

M. le Président est autorisé à dénoncer aux juges les personnes qui répandent des insinuations calomnieuses sur la garde nationale et sur le peuple, les accusant d'être capables de quelques séditions.

Assemblée générale des quartiers du 15 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le quartier Taillefer n'a pu envoyer de député, plusieurs membres s'étant retirés au moment où il allait être procédé à leur nomination.

Le Conseil arrête unanimement que la paroisse de Champcevinel sera unie à la ville. Les citoyens actifs de cette paroisse devront se rendre le jeudi suivant au district des Jacobins pour procéder, avec les électeurs de ce district, à l'élection des officiers municipaux.

Du fait de cette décision, la population de la ville se trouvant être supérieure à 10.000 âmes, il sera en conséquence procédé à l'élection de 12 officiers municipaux, y compris le maire, et d'un substitut du procureur syndic.

Conformément au décret de l'Assemblée Nationale, il ne sera pas indispensable, pour être citoyen actif, de payer ses impôts dans la même ville, mais il suffira de payer le total dans tout le royaume.

Les citoyens qui ont effectivement droit à l'activité, mais qui sont privés de ce droit par suite de la non publication du rôle supplémentaire de 1789, devront se pourvoir devant les assemblées primaires.

Assemblée extraordinaire du 16 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. les maire et consuls sont présents.

La municipalité et le Conseil, assemblés extraordinairement, ont juré, en présence de la Commune, « de maintenir la Constitution, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de remplir fidèlement les fonctions civiles et publiques qui leur sont confiées ».

Plusieurs citoyens sont admis à prêter le même serment.

Séance du 17 février 1790

Présidence de M. Pipaud des Granges.

MM. les maire et consuls sont présents.

Lecture est donnée de différentes lettres, ainsi que des décrets et débats de l'Assemblée Nationale.

Plusieurs citoyens sont admis à prêter le serment civique.

Le compte rendu public à la nouvelle municipalité sera rédigé par MM. Pipaud des Granges, Lamarque, Gille Lagrange et Bouchier, avec, comme adjoints, MM. Raynaud et Villefumade.

Le registre des délibérations du Conseil restera entre les mains du président jusqu'à la fin des opérations. Il est également arrêté que tous les membres du Conseil concourront aux frais d'impression du dit compte-rendu.

Séance du 20 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Migot de Blanzac, maire, présent.

Les députés du district des Cordeliers apportent au Conseil le résultat des votes de cette section pour l'élection du maire.

Comme il est impossible de procéder au recensement général avant d'être en possession des résultats des autres sections, le recensement du district des Cordeliers a été enfermé dans un bocal de verre sur lequel les scellés ont été apposés.

A 6 h. 1/2 du soir, les députés des Cordeliers viennent rendre compte au Conseil des incidents qui se sont produits à l'assemblée de leur district. Pendant les opérations du vote, une députation des districts de Notre-Dame et des Jacobins s'est présentée pour les inviter « pour concilier les discussions qu'on prétend s'être élevées dans le dit district des Cordeliers entre les membres qui le composent et qui avaient occasionné une scission », s'offrant comme média-

teurs. Il leur fut répondu qu'il n'était pas possible d'interrompre les opérations de vote en cours, mais que, celles-ci terminées, leurs propositions seraient examinées.

Le recensement terminé et tandis que l'assemblée délibérait, les sieurs Chinour et Raynaud se sont présentés, porteurs de protestations émanant d'un certain nombre d'électeurs des Cordeliers. Or, parmi les protestataires, certains n'avaient pas prêté le serment civique et n'avaient pas paru aux assemblées, et certains faits rapportés étaient *notoirement faux*.

L'assemblée avait ensuite désigné des commissaires pour se rendre aux Jacobins et à Notre-Dame les remercier de leur offre de médiation, mais n'y avait pas eu de scission, les protestataires s'étant retirés volontairement et étant libres de rentrer dans l'assemblée.

Les autres districts n'ayant envoyé aucun député, la séance est levée à 7 h. 1/4.

Séance du 24 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. le Président expose que le maintien de l'ordre est plus que jamais nécessaire au moment où les élections occasionnent une fermentation générale; il espère que la sagesse des présidents des assemblées des districts y pourvoira.

Il vient toutefois d'être avisé qu'une assemblée des Cordeliers venait d'être convoquée *à son de caisse*; or, il ne peut y avoir d'assemblées que celles désignées pour les districts et qui doivent siéger au même lieu et à la même heure. Il demande que le tambour qui avait convoqué les électeurs soit entendu.

Interrogé, le tambour a montré au Conseil un morceau de papier qui lui avait été remis par M. Forestier, consul, sur lequel était écrit : « Messieurs les protestataires du district des Cordeliers sont priés de se rendre à 8 heures aux Augustins ». M. Forestier lui avait dit *de ne battre qu'au nom des maire et consuls*.

A la reprise de la séance, à 2 heures, M. Raynaud, membre du Conseil et secrétaire, rappelle que, de par la constitution du Conseil, les deux tiers de ses membres devaient être renouvelés tous les trois mois et que ce délai était expiré depuis le 5 courant. Il requiert, en conséquence, M. le Président de convoquer les Communes pour procéder à la nomination des membres du Conseil renouvelables et du président. Il requiert en outre, en sa qualité de secrétaire-greffier de l'Hôtel de Ville, que le registre des délibérations du Conseil, ainsi que les papiers concernant la municipalité soient remis à son greffe.

M. le Président répond que les Communes, actuellement assemblées, font beaucoup plus que ne le demande le sieur Raynaud puisqu'elles procèdent au renouvellement du Conseil tout entier. Quant à la seconde partie de son réquisitoire, le Président s'en tient à la décision prise par le Conseil, qui lui a confié le registre afin qu'il puisse le remettre lui-même à la nouvelle municipalité.

Séance du 22 février 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le sieur Lavergne, tailleur et soldat dans la garde nationale, rend compte au Conseil que, se promenant sur la terrasse des Jacobins, il avait été *interpellé et brutalisé* par les cavaliers de maréchaussée Paignon et Philibert.

Au même instant, M. le Président et M. Gilles du Roc, commandant la garde nationale, s'étant transportés au district des Jacobins, ont rencontré une troupe de cavaliers de la maréchaussée, et, ayant demandé au chef de la brigade en vertu de quel ordre il se trouvait là, ce dernier leur a répondu qu'il n'avait pas de comptes à leur rendre. Sur quoi, plusieurs électeurs ont demandé au Président de quoi il se mêlait. Le tumulte augmentant, le Président et Gilles du Roc prirent le parti de se retirer.

Des députés du district des Jacobins viennent demander au Conseil de retirer la garde, ce qui leur est accordé.

« Et à moi, Pipaud des Granges, déclarant que, malgré mes soins et mes intentions pour maintenir le bon ordre et la tranquillité, mes intentions ayant paru suspectes, je déclare me retirer en priant seulement M. le maire de signer la présente déclaration comme la preuve que l'on (m'a) mis dans le cas de prendre le parti de se retirer. »

Séance du 23 février 1790

Présidence de M. Pipaud des Granges.

Le Conseil assemblé, après lecture du réquisitoire de son président, déclare qu'il devra continuer ses fonctions sur la base des décrets de l'Assemblée Nationale.

M. le Président, ayant repris sa place, donne lecture d'une lettre qu'il a reçue, le prévenant qu'une conjuration s'est formée pour faire enlever, à quelque prix que ce soit, le registre des délibérations et pour faire couper la corde de la cloche de l'Hôtel de Ville afin d'empêcher

d'assembler les bons citoyens jusqu'à ce que le prévôt ait pu renforcer ses troupes.

Sur quoi, le Conseil délibère et décide d'envoyer aux districts assemblés une lettre les invitant à délibérer sur les faits suivants :

Les districts entendent-ils enlever au Corps municipal le droit d'assurer l'ordre ?

Dans l'affirmative, désirent-ils que le Conseil emploie à cet effet la garde nationale ou la maréchaussée, qui disent publiquement avoir reçu des ordres secrets *et, par conséquent, arbitraires* ?

Que pensent-ils de l'attitude du principal auteur des troubles, le brigadier de maréchaussée ?

Le Comité municipal peut-il exiger que les citoyens réunis ne soient point armés ? Peut-il tolérer que son président soit publiquement injurié ou menacé ? Son président est-il autorisé à conserver le registre des délibérations, *qui constitue sa justification*, pour le remettre à la nouvelle municipalité ? Il est indispensable que le Conseil, qui tient son pouvoir des Communes, sache exactement à quoi s'en tenir, afin que, s'il est maintenu dans ses fonctions, il puisse prendre toutes les mesures que lui dictera sa sagesse. La présente adresse sera portée à Notre-Dame par M. Gilles Lagrange, aux Cordeliers par M. Chrétien, et aux Jacobins par M. Villefumade.

Une députation du district de Notre-Dame vient informer le Conseil que les électeurs sont remplis de frayeur et de crainte pour avoir appris qu'une garde montante de la troupe nationale se trouvait au corps de garde de l'Hôtel de Ville.

† R. FOURNIER DE LAURIÈRE.

(A suivre)